COMPTE-RENDU DETAILLE

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE MARNE CONFLUENCE

13 OCTOBRE 2014 A SAINT-MAUR-DES-FOSSES

• COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MEMBRES PRESENTS	
SYNDICAT MARNE VIVE	M. BERRIOS – Président de la CLE
NOISY-LE-GRAND	M. MIERSMAN – Vice-Président de la CLE
CHELLES	M. DILOUYA – Vice-Président de la CLE
SEDIF	MME FENASSE – Présidente de la commission « Qualité »
SMAM	M. DEPECKER – Président de la commission « Milieux Naturels »
ABSENTS EXCUSES	
CONSEIL GENERAL 94	M. DELBOS – Vice-Président de la CLE
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD – Présidente de la commission « Aménagement »
CONSEIL DE PARIS	MME BARATTI-ELBAZ – Vice-Présidente de la CLE

• COLLEGE DES USAGERS

MEMBRE PRESENT	
CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY-DROUET
CD AVIRON 94	M. BARBARIN – Président de la commission « Usage »
ASSO RENARD	M. ROY
ABSENTS EXCUSES	
ASSO AU FIL DE L'EAU	M. ACHART

▪ COLLEGE DE l'ETAT

MEMBRES PRESENTS	
AESN	MME PROUVE – Direction territoriale Paris Petite Couronne
DRIEE IDF – MIISE ppc	MME TCHANAKIAN – Police de l'eau
DRIEE IDF	MME VIDEAU – Service Eau Sous-Sols

• Etaient également présents

VILLE DE PARIS	MME DURAND - Chargée de mission
CONSEIL GENERAL 93	M. BREUIL – Chef service hydrologie urbaine
SOUS PREFECTURE DE NOGENT	MME DESSAGNES - Chargée de mission
SYNDICAT MARNE VIVE	M. DEBARRE – Animateur SAGE Marne Confluence
	MME BEYELER – Chargée de mission auprès du Président
	MME NAUD – Animatrice contrat de bassin
Bureau d'études :	
ADAGE Environnement	M. LEGUY
ASCA	M. NARCY

Ouverture de la séance

M. BERRIOS (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 16H10 et rappelle l'ordre du jour. Il indique avoir eu par téléphone Mme BARATTI-ELBAZ, représentante du Conseil de Paris, qui s'excuse de ne pas pouvoir être présente. Elle lui a indiqué réfléchir actuellement à la position de Paris dans la perspective du choix de la stratégie.

POINT N°1 : DEBAT – PREPARATION DU CHOIX DE LA STRATEGIE DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) rappelle que le choix de la stratégie du SAGE interviendra lors de la réunion de la CLE du 17 novembre 2014. L'objectif de cette réunion du Bureau est donc :

- De permettre l'expression de chaque membre du Bureau sur l'état de leur réflexion sur les scénarios (où chacun en est dans le processus décisionnel interne) ;
- De répondre à d'éventuelles questions de compréhension sur les scénarios, qui appelleraient des éclaircissements ;
- De convenir des modalités de vote pour le choix de la stratégie le jour de la CLE.

Echange sur les scénarios du SAGE : avancement des réflexions et questions

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) trouve attirant d'avoir une grande ambition. Néanmoins, il importe d'avoir en tête les dépenses globales induites par ces scénarios. Ces dépenses doivent être engagées par l'ensemble des investissements que chacun sera amené à faire. Or, pouvoir mettre en œuvre ces investissements représente un vrai pari au regard de la complexité du montage des projets. Il estime à ce titre qu'on peut être très ambitieux mais ne pas réussir le SAGE car nous ne serions pas à même de mettre en œuvre les dépenses. Aussi, ne vaut-il pas mieux avoir une ambition plus modeste mais qui reste atteignable ?
Mme DESSAGNES (Sous-Préfecture Nogent) estime qu'il faut tenir compte de ce qui se fait déjà aujourd'hui et mesurer l'écart qu'il y a avec les scénarios projetés.
M. ROY (Asso RENARD) rappelle que si le territoire avait géré l'eau correctement jusqu'à présent, nous n'aurions pas besoin d'un SAGE aujourd'hui. Il n'y a donc pas lieu selon lui de parler de finances puisqu'il est question de rattrapage. C'est la raison pour laquelle il faut viser dès à présent la meilleure des solutions pour répondre aux enjeux du territoire.

Mme PROUVE (AESN) explique comment s'est fait le calcul du socle des scénarios. Sans considérer l'ensemble des dépenses liées à la gestion de l'eau sur le territoire (ex : entretien patrimonial des réseaux d'assainissement), l'analyse économique s'est calée sur un certain nombre d'éléments majeurs sur les investissements à venir (ex : mise en conformité des branchements des particuliers, résorption des « points noirs » sur les réseaux, etc.) afin d'être au plus proche de l'enveloppe financière qui serait à mobiliser pour mettre en œuvre tel ou tel scénario.
M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) relève que selon le niveau des dépenses estimé pour chaque scénario, l'AESN sera directement engagé en tant que financeur d'un certain nombre d'actions visées par les scénarios.
Mme PROUVE (AESN) confirme que l'AESN subventionnera les programmes d'interventions sur la base de son Xème Programme d'aides.

M. BERRIOS (Président de la CLE) résume ce premier échange en notant qu'il y a d'une part un scénario 1 qui correspond globalement en termes d'ambition au « socle », avec des dépenses incompressibles liées notamment à la mise à niveau de l'assainissement. L'Etat, par l'intermédiaire de l'AESN, viendra abonder le financement des projets. D'autre part il y a les scénarios 2 et 3. Ceux-ci posent notamment la question du rapport au Grand Paris, à savoir quelle politique de l'eau appliquer en lien avec les aménagements futurs sur notre territoire ? Le scénario 2, de par sa posture ancrée dans le domaine de l'eau, met à contribution les

ménages et les collectivités. Le scénario 3, dont l'approche se veut intégratrice des questions « eau et aménagement », met à contribution les ménages, les collectivités mais aussi les aménageurs. Mais dans tous les cas, l'approche des scénarios 2 et 3 n'affecte en rien le socle qui reste un incontournable.

M. BREUIL (CG 93) estime qu'il est trompeur d'afficher d'une part le socle et d'autre part le reste des actions propres à chaque scénario. D'après lui, le socle équivaut à l'atteinte des objectifs de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) et de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Or pour la Marne, les objectifs de qualité physico-chimique semblent d'ores et déjà atteints. Ainsi, le financement du socle dépendrait davantage de l'objectif « baignade » que du respect des objectifs réglementaires. Un tel objectif est susceptible de peser fortement sur les budgets des collectivités et cela demandera une mise en mouvement qui pourrait prendre du temps.
M. DEBARRE (animateur) répond qu'il n'est pas tout à fait exact d'associer le socle aux seuls objectifs réglementaires liés à la DERU et la DCE. En effet, le socle vise également comme objectif incontournable la préservation de la ressource en eau de la Marne pour la production d'eau potable, ressource dont la qualité reste fragile d'après les producteurs d'eau potable présents sur la Marne. De plus, l'objectif de retour de la baignade figure bien dans le socle mais sans fixer d'échéance particulière, contrairement au scénario 3, ce qui justifie d'autant les investissements d'assainissement à réaliser. Enfin, si la Marne a effectivement une qualité physico-chimique relativement bonne désormais, il convient d'une part de s'assurer de sa non dégradation mais il ne faut pas oublier également que la qualité de l'eau sur les affluents de la Marne (bassin du Morbras, bassin de Chantereine) est à l'inverse très dégradée et appelle des efforts en assainissement conséquents pour répondre aux objectifs réglementaires.
Mme PROUVE (AESN) confirme que les enjeux assainissement sont particulièrement forts sur les affluents de la Marne, dont le potentiel de dilution des rejets est bien moindre que celui de la Marne. Elle ajoute que les scénarios ne font pas apparaître le rythme et la localisation des travaux qui seront à réaliser. Mais les investissements induits devront se faire dans le cadre d'un programme pluriannuel qui tiendra compte des capacités d'investissement des collectivités.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) demande si le niveau d'exigence des règles qui seront rédigées dans les documents opposables du SAGE dépendra de la stratégie retenue.
M. DEBARRE (animateur) répond que la stratégie retenue donnera effectivement la tonalité des dispositions et règles qui seront rédigées dans le SAGE. Mais ces règles seront définies et adaptées de manière concertées, sur la base d'études préalables déjà réalisées ou à réaliser, afin de s'assurer de leur bonne mise en œuvre.
M. BERRIOS (Président de la CLE) estime pour sa part que les règles les plus utiles seront les règles de « participation aménageur », qui inciteront les aménageurs à participer au financement des aménagements liés à l'eau.

M. ROY (Asso RENARD) revient sur les travaux d'assainissement, qui impliqueront un effort différent selon les collectivités. Il convient ainsi d'éviter que les collectivités qui n'ont pas fait ce qu'il faut jusqu'à présent continuent ainsi sans avoir des règles correctives qui les incitent à agir. La justice voudrait aussi que ces mêmes collectivités soient les premières concernées par les investissements à réaliser. Il insiste à nouveau sur le fait que le choix de la stratégie doit simplement viser à l'atteinte des objectifs réglementaires et propres au SAGE, sans considération des difficultés des finances locales.
M. DEPECKER (SMAM) pense qu'il n'est pas réaliste de ne pas prendre en considération les difficultés financières des communes. Il faut avoir un projet évolutif.
M. BERRIOS (Président de la CLE) convient que le point de départ qui n'est pas négociable est le respect des règles. Toutefois, pour y arriver, il est illusoire de vouloir tordre le bras aux collectivités. Imposer des choses aux collectivités à marche forcée ne fonctionnera pas. De plus, il n'est pas souhaitable d'opposer les uns aux autres dans le cadre du SAGE.

M. BARBARIN (CD Aviron 94) témoigne à son tour du point de vue des usages. Il reconnaît tout d'abord qu'il faut éviter d'aller sur un scénario contraignant et couteux s'il ne doit pas être suivi des faits ensuite. Vis-à-vis des scénarios, l'analyse livrée par le comité départemental d'aviron du Val-de-Marne est la suivante. Le scénario 1 présente un côté désengageant pour les usages, donnant l'impression de ne plus faire partie de

quoi que ce soit. En somme, « tout ça pour ça ». Quant au scénario 3, il peut faire peur sur les implications financières. De plus, mettre en avant un usage disparu, la baignade, semble difficile à valoriser pour des communes sachant qu'elle n'est plus représentative de la réalité des usages de la rivière pour une commune. De ce fait, il ressort des réunions du comité départemental d'Aviron 94 que le scénario 2 serait le plus raisonnable.

M. BREUIL (CG 93) rappelle que le SAGE est actualisé tous les 6 ans. Il estime que la baignade revient à fixer un objectif à 15-20 ans et qu'il serait préférable de définir des objectifs intermédiaires pour baliser le travail à plus court terme.
M. ROY (Asso RENARD) estime que, même si le SAGE est appelé à être révisé, il ne faut pas que les premières actions menées condamnent le SAGE ensuite par leur manque d'ambition. Il convient plutôt d'avoir d'emblée les meilleures solutions.

Mme TCHANAKIAN (DRIEE – MIISE PPC) informe le Bureau que les services de l'Etat se sont réunis fin août pour avoir un premier échange collectif sur les scénarios. Une autre réunion est prévue le 27 octobre 2014 à l'initiative du Sous-Préfet de Nogent afin de recueillir les avis des différents représentants de l'Etat sur les scénarios et convenir, le cas échéant, d'une position commune.
Mme PROUVE (AESN) ajoute qu'au niveau de l'Agence de l'Eau, l'idée n'est pas à priori de pousser pour un scénario en particulier, sa seule préoccupation étant le respect de la réglementation, présente dans chacun des trois scénarios. Toutefois, il semble qu'une stratégie plus intégrée, qui prévoit en amont des projets les questions de gestion des ruissellements et d'eau dans la ville soit préférable.

M. ROY (Asso RENARD) regrette qu'il n'y ait toujours pas de SAGE en amont du SAGE Marne Confluence, territoire qui connaît pourtant un fort développement, sous l'influence notamment de l'EPAMARNE.
Mme PROUVE (AESN) rappelle qu'à l'origine, le périmètre du SAGE Marne remontait jusqu'en amont de Meaux. L'impulsion avait été donnée par les services de l'Etat mais n'avait pas été suivie par les collectivités, du fait de divergences d'enjeux notamment. Un projet de SAGE doit donc émerger d'une vraie volonté des acteurs de se mettre autour de la table.
M. BERRIOS (Président de la CLE) estime qu'il faut trouver le bon niveau d'action pour que les voisins « en retard » soient animés et pas un frein. Cela revient à convaincre plutôt que contraindre ces territoires situés en amont.

M. ROY (Asso RENARD) juge inquiétant vis-à-vis de la prise en compte de l'eau le Contrat de développement territorial (CDT) des Boucles de la Marne, actuellement en enquête publique.
M. BERRIOS (Président de la CLE) répond que le scénario 3 a justement été élaboré dans cette optique, pour faire participer les aménageurs aux politiques de l'eau.

Modalités de vote de la stratégie lors de la CLE du 17 novembre 2014

Après débat au sein du Bureau et conformément aux règles de fonctionnement du SAGE, sont convenues les modalités suivantes :

- Vote à **main levée**
- Vote à la **majorité absolue** et à 2 tours si nécessaire, afin d'avoir un positionnement fort du SAGE.
  - 1er tour : vote pour le scénario 1 ou le scénario 2 ou le scénario 3, ou abstention ;
  - 2ème tour : si la majorité absolue n'est pas obtenue par l'un des scénarios au 1er tour, les deux scénarios ayant obtenu le plus de suffrages sont soumis à un second vote ;
- Vote de l'ensemble des membres de la CLE **simultanément**

Il est également rappelé que si un membre de la CLE ne peut pas être présent le jour de la réunion, il peut donner un pouvoir à un autre membre de la CLE du même collège. Chaque membre de la CLE peut recevoir un pouvoir maximum.

Le Bureau prend acte des échanges visant à préparer la prochaine réunion de CLE.

POINT N°2 : ELEMENTS DE BUDGET ET DE PROGRAMME D'ACTIONS 2015 DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) présente les premiers éléments de calendrier et du programme d'actions 2015, ainsi que le budget prévisionnel qui en découle.

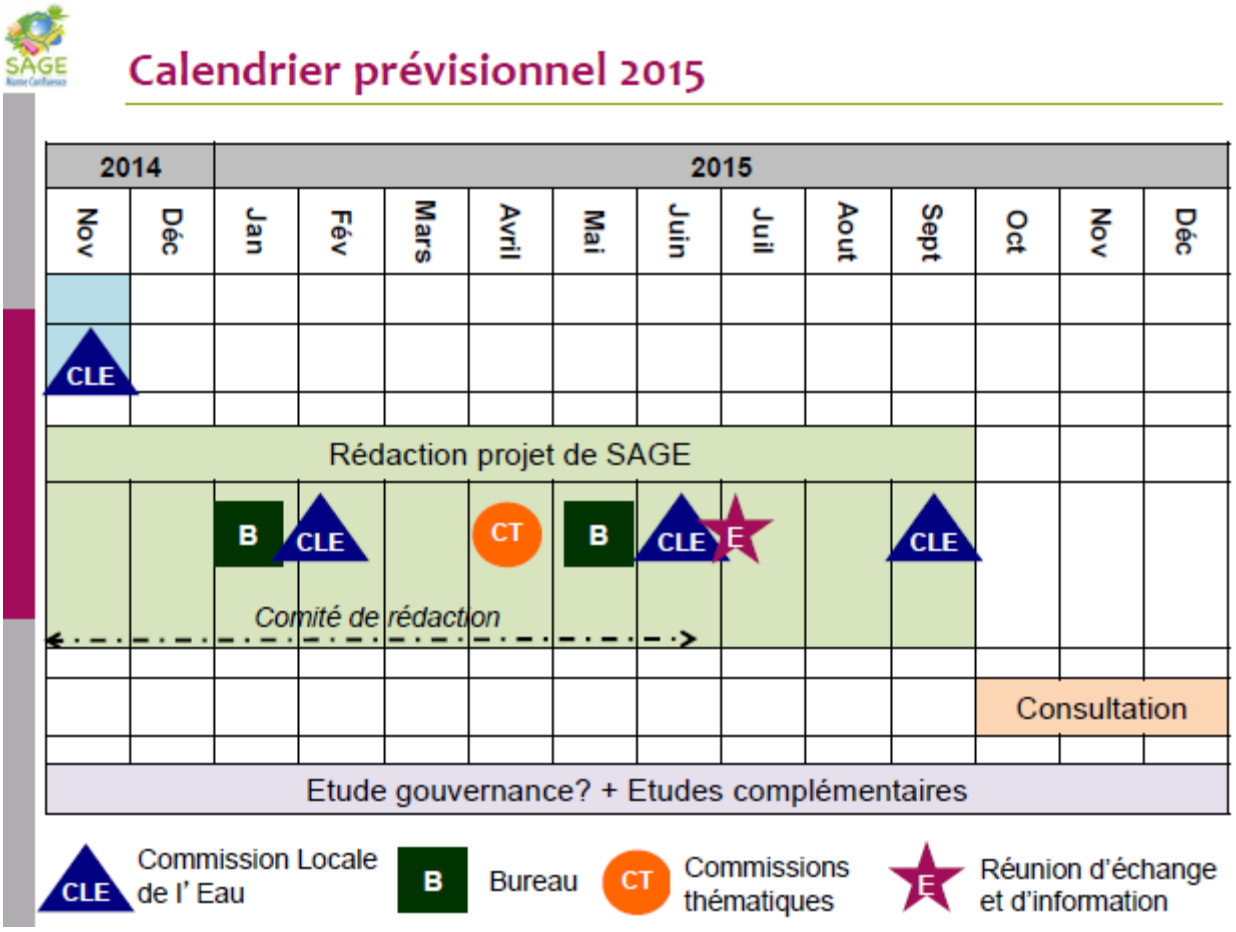

L'année 2015 sera principalement axée sur la rédaction du **projet de SAGE** (composé de son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – PAGD – de son Règlement, de ses annexes cartographiques, et de l'Evaluation environnementale) qui **devrait être approuvé par la CLE mi-2015**. Un marché d'accompagnement à la réalisation de cette mission est actuellement en cours de consultation. Le prestataire retenu participera en particulier à la rédaction des documents du SAGE, à leur sécurisation juridique et veillera au bon déroulement et à l'animation de la procédure de consultation.

Parallèlement à ce travail devra être menée une réflexion sur les modalités de mise en œuvre du futur SAGE : notamment quelle structure porteuse, avec quel périmètre, quelles compétences, quelle articulation avec les autres maîtres d'ouvrages et acteurs du territoire, etc. Cette réflexion s'inscrira dans un contexte de réorganisation territoriale induit notamment par la loi MAPTAM de janvier 2014. L'**opportunité d'une étude « gouvernance » en vue de la mise en œuvre du SAGE** est évoquée.

Des **études complémentaires** pourraient être initiées, sous réserve de moyens financiers suffisants :

- dans le prolongement d'études antérieures. Par exemple, suites de l'étude « Inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE », conduite en 2014 par le Syndicat Marne Vive pour le compte de la CLE (définition d'un programme d'actions sur les zones humides prioritaires révélées par l'étude).
- au regard de la stratégie qui sera retenue par la CLE ou de problématiques spécifiques au territoire :

- diagnostic sur le statut des berges de la Marne si scénario 2 ou 3 retenu (scénario 2 : construction du référentiel spatial, scénario 3 : construction d'un référentiel paysager)
- évaluation de l'impact du batillage sur les berges de la Marne.

Enfin, la cellule d'animation du SAGE poursuivra en 2015 son **suivi/accompagnement d'autres études** d'intérêt à l'échelle du SAGE et en particulier :

- poursuite de l'étude d'évaluation de la pollution bactériologique en Marne en vue de l'objectif baignade (SMV),
- valorisation de l'étude sur la fréquentation et les usages des bords de Marne et de Seine (Comité Départemental de Tourisme 94),
- engagement d'une étude globale à l'échelle du bassin versant du Morbras,
- déclinaison locale du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et des zonages pluviaux départementaux,
- élaboration et mise en œuvre des Contrats de Développement Territorial.

A ce stade des réflexions, l'année 2014 n'étant pas encore terminée, le budget prévisionnel 2015 se présente comme suit. Il sera affiné au fur et à mesure que de nouveaux éléments financiers nous parviendront.

	RECETTES	DEPENSES
Affectation résultat 2014	Non défini	
Participations financières *	83 000	
Subventions cellule d'animation (AESN + Région)	62 000	
Subvention étude « Elaboration SAGE » (AESN + Région) *dont avenant*	127 369	
Subvention étude « Inventaire ZH » (AESN + Région)	19 251	
Subvention étude « Rédaction SAGE » (AESN + Région)	En attente	
Etude « Rédaction SAGE »		100 000
Etude « Gouvernance »		*50 000*
Restant pour études complémentaires		31 620
Frais fonctionnement		55 000
Salaires et charges		55 000
TOTAL	**>291 620 €**	**291 620 €**

* Uniquement les collectivités ayant acté d'un engagement pluriannuel dans leur convention ou délibération

M. BREUIL (CG 93) confirme l'importance d'une étude « Gouvernance » pour préparer la mise en œuvre du SAGE, compte-tenu de l'impact que pourraient avoir les récentes réformes (loi MAPTAM). De plus, le périmètre de la structure porteuse s'avère déterminant dans les possibilités de portage du SAGE en phase de mise en œuvre, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs devant assurer ce portage en l'absence de structure locale à l'échelle à minima du périmètre du SAGE.
Mme PROUVE (AESN) indique que tous les SAGE en cours d'élaboration sont actuellement dans le même cas de figure. Cela appelle un travail important de mobilisation par le Président de la CLE pour rassembler.

Concernant le possible portage par l'EPTB, elle indique que le SAGE Bièvre a émis un avis indiquant que les acteurs locaux ne souhaitaient pas un portage du SAGE par l'EPTB.

M. BERRIOS (Président de la CLE) conclut à la pertinence d'une étude « Gouvernance », qu'il conviendra néanmoins de lancer au moment opportun, compte-tenu des incertitudes planant encore sur les évolutions prochaines de certains textes.

POINT N° 3 : VALIDATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 17 NOVEMBRE 2014

Les points suivants sont proposés à l'ordre du jour de la prochaine CLE du 17 novembre 2014 :

1. Vote – Approbation de l'ordre du jour de la CLE
2. Vote – Approbation du procès-verbal de la CLE du 19 septembre 2014
3. Vote – Approbation du programme d'actions 2015 du SAGE et du budget prévisionnel 2015
4. Vote – Demande de subventions pour la cellule d'animation 2015 du SAGE
5. Vote – Débat puis Vote du choix de la Stratégie du SAGE
6. Information – Présentation du calendrier et de la méthode de travail pour la phase de rédaction du projet de SAGE
7. Informations diverses

M. BERRIOS (Président de la CLE) indique que, le Bureau est chargé de fixer l'ordre du jour de la CLE. Il demandera néanmoins en ouverture de la séance si des membres souhaitent ajouter un point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DIVERSES

M. CHERY-DROUET (CD Canoë-kayak 94) indique que les nouveaux Règlements Particuliers de Police (RPP) ont été publiés à la fin de l'été. Ceux-ci ne donnent pas pleine satisfaction dans leur rédaction, qui ne reprend pas certaines demandes formulées par le canoë-kayak. Les acteurs du canoë-kayak s'interrogent actuellement sur l'opportunité de faire un recours ou bien simplement d'organiser une réunion avec le Sous-Préfet de Nogent pour revoir certaines règles dans le cadre d'un arrêté complémentaire.
M. BARBARIN (CD Aviron 94) confirme la présence d'éléments contradictoires dans la rédaction des RPP.

M. BERRIOS (Président de la CLE) remercie les participants et lève la séance.

Le Président de la CLE
Sylvain BERRIOS

INFORMATIONS DIVERSES FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR

Consultation sur le projet de SRCI : août à novembre 2014

- ⇨ Projet de Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) présenté à la Commission régionale de coopération intercommunale (CRCI) le 28 août 2014 ;
- ⇨ Objectif : Recomposer la carte intercommunale pour les EPCI situés dans l'unité urbaine de Paris ;
- ⇨ Contexte : La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoit la création d'intercommunalités d'un seuil minimal de 200 000 habitants dans la partie de l'unité urbaine de Paris ;
- ⇨ Impact sur le territoire du SAGE : Les EPCI CA Marne et Chantereine, CA Val Maubuée et CA Brie Francilienne sont regroupés avec la CA Marne et Gondoire et le SAN Val d'Europe (tous deux hors du territoire du SAGE) pour constituer un EPCI unique de 344 311 habitants. Les communes de Pontcarré et Le Pin sont quant à elles rattachées à 2 autres communautés de communes de Seine-et-Marne ;
- ⇨ Consultation des communes et EPCI concernés jusqu'à novembre 2014 avant arrêté du SRCI par le Préfet de Région d'ici fin février 2015 ;

Périmètre du SAGE Marne Confluence

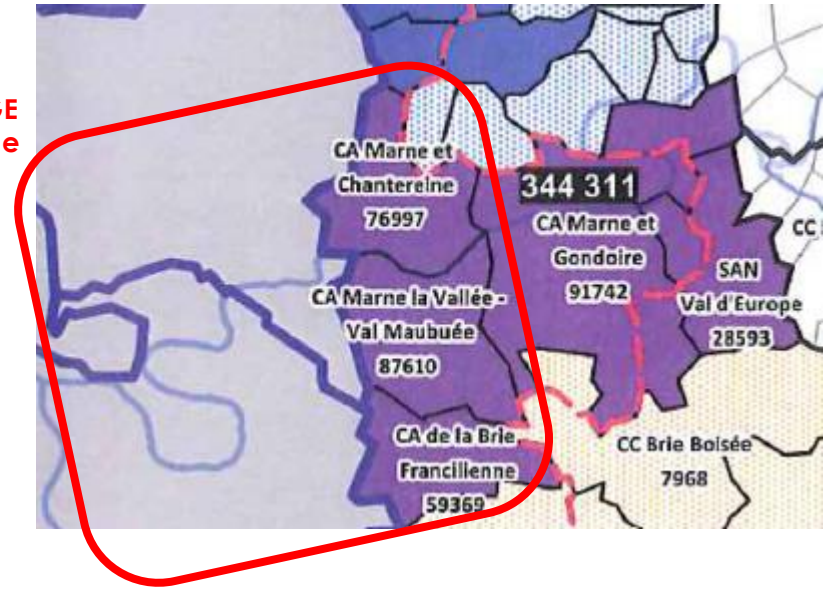

Etude d'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE : 2014

- ⇨ Etude complémentaire identifiée dans le cadre de l'élaboration du SAGE.
- ⇨ Portée par le Syndicat Marne Vive pour le compte de la CLE, avec l'appui financier de l'AESN et de la Région IDF (80% de subvention globale).
- ⇨ Réalisation au cours de l'année 2014 pour un rendu en décembre 2014.
- ⇨ Bureau d'études **BIOTOPE** retenu pour cette étude. **Comité de pilotage** (composé de collectivités, services de l'Etat, associations) **réuni à 5 reprises en 2014** + **3 visites terrain** effectuées en juin 2014.
- ⇨ Prospections de terrain effectuées au cours de l'été 2014. Information et consultation des communes du territoire d'ici fin 2014.

Information sur les études en cours suivies par l'animateur du SAGE Marne Confluence :

- ⇨ Objet : **Projet de valorisation des bords de Marne par la certification « Itinéraires culturels européens ».**
  Portage : Comité Départemental de Tourisme 94
  Avancement : mise en place d'un Comité scientifique auquel participe l'animateur SAGE (2 réunions à ce jour) et réunion d'un comité de pilotage incluant les communes d'ici fin 2014.

- ⇨ Objet : **Etude sur les fréquentations et usages des bords de Marne et de Seine dans le Val-de-Marne**. Etude appuyée par le SAGE Marne Confluence, d'où l'élargissement du périmètre d'étude sur la Marne jusqu'à Vaires-Torcy, en Seine-et-Marne.
  Portage : Comité Départemental de Tourisme 94 et Comité Régional de Tourisme, avec la participation financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil général 94.
  Avancement : Enquêtes terrain réalisées au cours de l'été 2014 (près de 900 questionnaires renseignés et 13 sites d'enquête qui concernent la Marne)

- ⇨ Objet : **Barrages de navigation et transit sédimentaire au sein de l'hydrosystème.**
  Portage : Voies Navigables de France (VNF)
  Avancement : Bureau d'études recruté. Lancement du travail d'analyse bibliographique.

- ⇨ Objet : **L'intégration du grand cycle de l'eau dans l'aménagement du Grand Paris.**
  Portage : AESN, DRIEE, DRIEA
  Avancement : Etude menée au cours de l'année 2014 et finalisée en octobre. Participation de l'animateur au comité consultatif de l'étude. Celle-ci comprenait 3 phases :
  - Phase 1 : Identification des acteurs de l'aménagement, des outils et des procédures permettant d'intégrer l'eau dans les projets d'aménagement (rédaction d'un guide)
  - Phase 2 : Analyse de la prise en compte de la gestion de l'eau par les acteurs de l'aménagement
  - Phase 3 : Propositions de recommandations stratégiques orientant l'action de l'AESN et des services de l'Etat auprès des acteurs de l'aménagement

Adoption des nouveaux Règlement Particulier de Police (RPP) règlementant la navigation intérieure :

- ⇨ En complément du Règlement général de Police (RGP), révisé en 2013 et qui fixe les règles de police de la navigation sur l'ensemble des voies navigables, les RPP fixent les règles de police sur des secteurs plus restreints qualifiés d' « Itinéraires ».
- ⇨ 2 « itinéraires concernent le territoire du SAGE :
  - **Itinéraire Seine-Yonne**, qui inclut la Marne entre le pont de Joinville et la confluence avec la Seine.
  - **Itinéraire Marne**, qui comprend la Marne en amont du pont de Joinville.
- ⇨ Rédaction des RPP par les services de Voies navigables de France (VNF). Consultation avec les usagers organisée au printemps 2014 à l'initiative du Sous-Préfet de Nogent.
- ⇨ RPP arrêtés au cours de l'été 2014

Contrats de Développement Territorial (CDT) :

- ⇨ CDT Noisy-Champs : CDT validé, *enquête publique à venir*
- ⇨ CDT Boucles de la Marne : enquête publique du 29 septembre au 30 octobre 2014
- ⇨ CDT Paris Est entre Marne et Bois : en cours de finalisation avant enquête publique début 2015
  L'animateur du SAGE participe au comité technique de ce CDT. Contribution à la rédaction de « fiches action » et à l'évaluation environnementale.
- ⇨ CDT Chelles-Vaires : *projet de CDT en cours d'étude*
- ⇨ CDT La fabrique du Grand Paris : CDT signé le 21 février 2014
- ⇨ CDT Est de la Seine-Saint-Denis : accord-cadre signé, CDT en cours de rédaction.

Consultations à venir

- ⇨ Enquête publique relative au projet de **réaménagement de la base de loisirs de Vaires-sur-Marne**, propriété de la Région Ile-de-France ;

Stratégies locales de gestion du risque d'inondations

Induite par la directive européenne inondation de 2007.
Pilotage par l'Etat (Préfet de Région Ile-de-France et Préfet de Police de Paris) et organisation de la concertation par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Etapes déjà terminées :

- **Evaluation Préliminaire des Risques Inondation** (EPRI), menée en 2010/2011 ;
- Identification des **« Territoires à Risques Importants » d'inondation** (TRI) en 2012 ;
  Le territoire du SAGE Marne Confluence est concerné par **le TRI « Métropole Francilienne »**, qui regroupe 141 communes d'Ile-de-France dont 25 appartiennent également au SAGE.
- **Cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondations**, réalisée en 2013. S'appuie sur des scénarios de crues de forte/moyenne/faible probabilité.

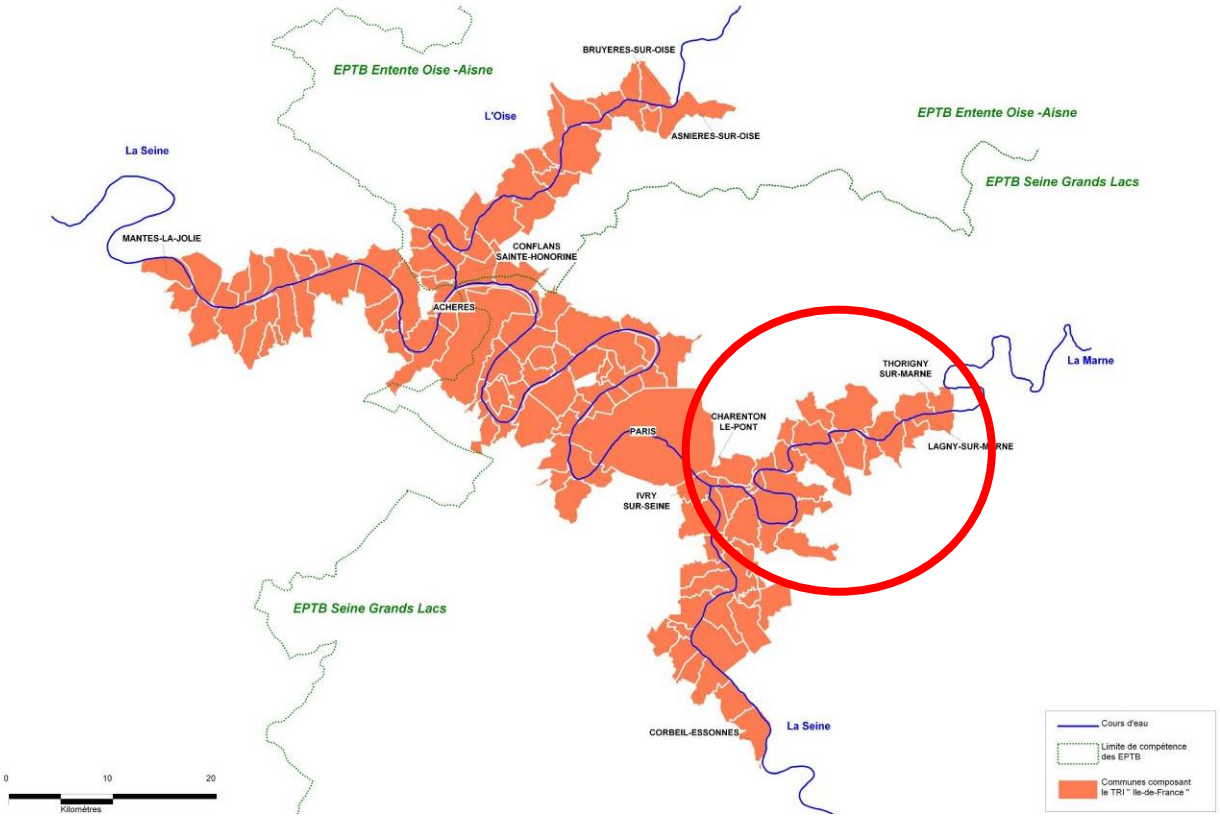

Une Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation (SNGRI) établie en 2013 cadre les objectifs majeurs (sécurité des populations, stabiliser et réduire le coût des dommages, résilience des territoires).

Etapes en cours :

2 travaux vont être menés de façon concomitante à savoir :

- **Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)**, élaboré à l'échelle du bassin Seine-Normandie
- **Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondations (SLGRI)** à l'échelle de chaque TRI

Ces documents définissent les objectifs globaux et locaux de gestion du risque inondations et fixent chacun à leur niveau les dispositions nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ils ont une durée de 6 ans.
Le PGRI est opposable aux documents d'urbanismes et aux autorisations dans le domaine de l'eau et les PPRI devront être compatibles ou rendus compatibles. **La consultation de ce document débutera en décembre 2014 et devra être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin avant le 22 décembre 2015.**

Organisation de la concertation :

- Un **comité stratégique** co-présidé par le Préfet de Région et le Préfet de Police, avec deux services de l'état coordonnateur : la DRIEE et le SGZDS
- Des **comités locaux**, animés par l'EPTB Seine Grands Lacs, à l'attention des collectivités et autres parties prenantes du territoire. Le comité local qui concerne l'axe Marne s'est réuni le 6 juin 2014.

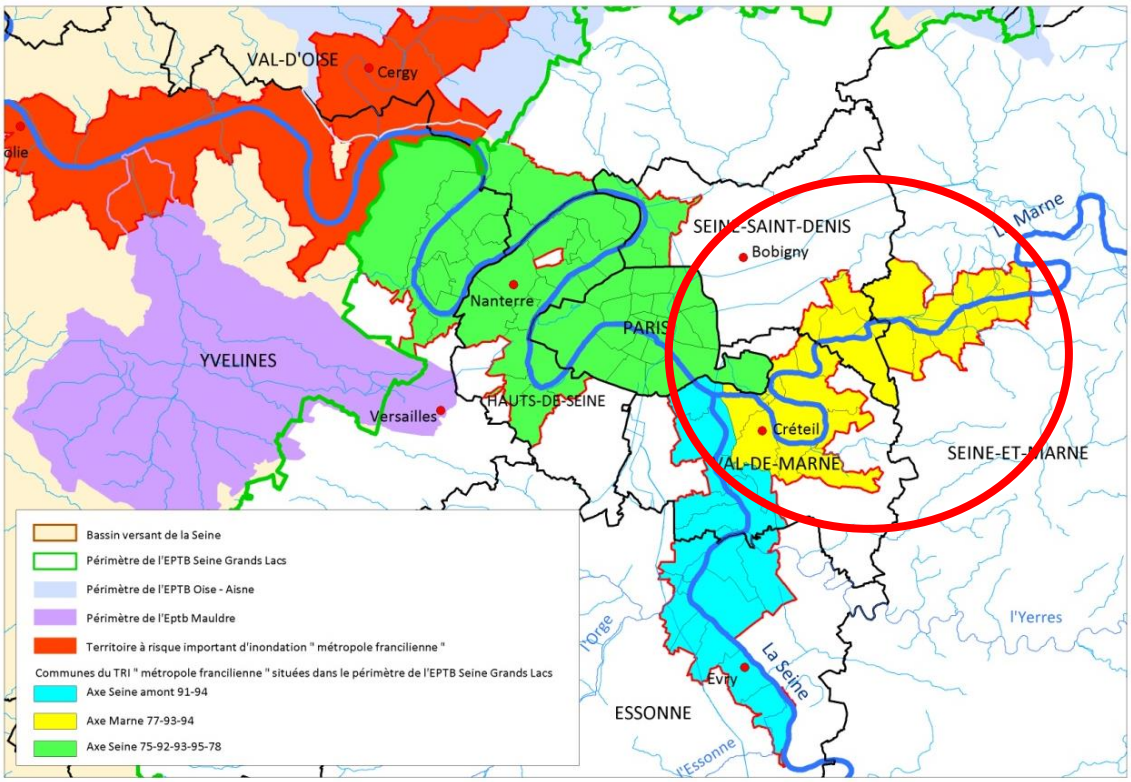

Dans un souci de cohérence entre le SAGE et la Stratégie locale qui sont en cours d'élaboration, la CLE et la cellule d'animation du SAGE sont associés à cette démarche. L'animateur du SAGE participe notamment au comité technique préparatoire aux réunions des comités locaux et territoriaux qui concernent son périmètre d'intervention.

Remarque : parallèle entre politique de l'eau et politique inondation :

Echelle	Eau et Milieux aquatiques	Inondation
Européenne	Directive Cadre sur l'Eau	Directive Inondation
Bassin Seine-Normandie	SDAGE	Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)
Sous-bassin versant (outil de planification)	SAGE	Stratégie locale
Sous-bassin versant (programme d'actions opérationnel)	Contrat de bassin	Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)

EPTB Seine Grands Lacs – Comité consultatif : 3 décembre 2014

- ⇨ Lieu d'échange entre les administrateurs de l'EPTB et d'autres acteurs du bassin amont de la Seine pour discuter des actions prioritaires de l'EPTB pour la période 2013-2015. Le Président de la CLE siège au sein de ce comité consultatif.
- ⇨ Figure notamment à l'ordre du jour :
  - Point d'avancement sur la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles)
  - Point d'avancement de l'étude sur la gouvernance du cycle de l'eau sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB
  - Point d'avancement sur la mise en œuvre de la directive inondation

Association ARCEAU (Association Recherche-Collectivités dans le domaine de l'EAU en Ile-de-France) :

Participation de l'animateur aux groupes de travail :

- ⇨ **Gouvernance et participation du public** : Les réflexions conduites portent essentiellement sur les modalités de gestion de l'eau, au plan institutionnel et sociopolitique. Les thèmes discutés sont nombreux :
  - Quels sont les objectifs et les outils dédiés à la participation et à la consultation des citoyens-usagers ?
  - Quel est le rôle de la société civile dans le lancement des alertes, en particulier écologiques ? (micropolluants, substances dangereuses…)
  - Comment articuler les différentes échelles de prescription et d'intervention dans le domaine de l'eau (directives de l'union européenne, gestion à l'échelle des bassins versants, marge de manœuvre des agglomérations…).
- ⇨ **Petites rivières urbaines** : Ce groupe questionne les opportunités permises par la restauration et la valorisation des petites rivières urbaines franciliennes.
  - Quels sont les retours d'expériences éclairants pour les collectivités qui se lancent dans des projets de renaturation des cours d'eau ?
  - Quelle est la plus-value de ces opérations pour l'aménagement des villes ?
  - Quels usages supplémentaires ce genre d'opérations favorisent-ils pour les usagers ?

  Les réflexions menées ont aussi pour but de mieux appréhender le fonctionnement de ces cours d'eau particuliers (faible débits, crues éclairs, écosystèmes atypiques…)